



Mairie de Saint-Perreux

DOSSIER D'INSCRIPTION DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2023 (À retourner au plus tard le 31 mars 2023)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Nom : Prénom :

Sexe : Masculin Féminin

Date de naissance : / /

Adresse :

Téléphone : e-mail :

N° Sécurité sociale :

N° de Téléphone en cas d'urgence :

· Domicile :

· Père ou Mère ou Tuteur : Portable Travail

· Père ou Mère ou Tuteur : Portable Travail

· Nom du médecin traitant : Téléphone :

AUTORISATION PARENTALE (à remplir par le tuteur légal) :

Je soussigné(e), Monsieur, Madame ou tuteur légal demeurant à (adresse complète) autorise l'enfant à participer au dispositif « Argent de poche » de la commune de Saint-Perreux dans les conditions définies au dos du présent document.

Je certifie que mon enfant :

- possède une assurance extrascolaire
- est à jour de ses vaccinations.

J'autorise également les responsables à prendre les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie.

En acceptant de participer à l'opération « Argent de Poche », le jeune et son tuteur légal autorisent la commune de Saint-Perreux à utiliser les photographies et images vidéo représentant le bénéficiaire dans ses divers supports de communication (bulletin, site internet, brochures, presse...).

Les prises de vue (photos et vidéos) sont effectuées afin de présenter les actions mises en œuvre par la municipalité et aucunement dans le but commercial. Les éventuels commentaires accompagnant la reproduction des images ne porteront pas atteinte à la réputation. Conformément au Règlement Général de Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez à tout moment retirer votre consentement par mail ou par courrier.

Cochez vos disponibilités (inscrire au minimum 2 périodes)	
<input type="checkbox"/> Du 17 au 21 avril 2023	<input type="checkbox"/> Du 24 au 28 avril 2023
<input type="checkbox"/> Du 12 au 16 juin 2023	<input type="checkbox"/> Du 19 au 23 juin 2023
<input type="checkbox"/> Du 26 au 30 juin 2023	<input type="checkbox"/> Du 03 au 07 juillet 2023
<input type="checkbox"/> Du 10 au 14 juillet 2023	<input type="checkbox"/> Du 17 au 21 juillet 2023
<input type="checkbox"/> Du 24 au 28 juillet 2023	<input type="checkbox"/> Du 31 juillet au 04 août 2023
<input type="checkbox"/> Peu importe	

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER	
Photocopie de la pièce d'identité	Attestation d'assurance Responsabilité Civile
Photocopie de l'attestation d'assuré social	

Fait à le 2023.

Signature des parents ou du tuteur légal
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du jeune
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE PRINTEMPS 2023 – COMMUNE DE SAINT-PERREUX

Description de l'opération

Le dispositif

Le dispositif Argent de poche crée la possibilité pour les adolescents de 15 à 17 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité (1/2 journée) participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des vacances scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation de 15 € par jeune et par demi-journée (3h).

Les sommes sont versées directement aux jeunes par espèces dans un délai le plus court possible après la fin du chantier.

Les jeunes s'inscrivent pour une semaine de 5 demi-journées par période de vacances scolaires, étant précisé qu'un seul chantier est autorisé dans une même journée.

A défaut de candidature suffisante sur la période scolaire, le jeune pourra, s'il le souhaite, cumuler 10 demi-journées sur la période.

Les objectifs

Outre le fait de lutter contre l'inactivité durant les congés scolaires en rendant les jeunes acteurs de leur cadre de vie, le dispositif argent de poche permet de les confronter au monde du travail et à ses règles. Ils devront mobiliser des compétences dans l'organisation du travail, la coordination des tâches les uns avec les autres.

Le public

Le dispositif s'adresse aux jeunes du territoire de 15 à 17 ans habitant sur la commune.

Ces jeunes ne doivent pas relever d'un dispositif d'aide à l'emploi.

Encadrement

Pour chaque chantier les jeunes seront encadrés par un agent communal en lien avec le chantier concerné.

Description des chantiers proposés :

Afin de contribuer à l'amélioration du service rendu aux habitants de la commune, les missions confiées aux jeunes porteront sur les services espaces verts et techniques : peinture, désherbage manuel, arrosage, nettoyage des espaces publics, etc.

Modalités d'assurance des jeunes

La commune de Saint-Perreux ne sera en aucun cas réputée comme employeur des jeunes participants à l'opération « argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité ne pourra avoir d'équivalents de salaires.

Les jeunes entrant dans le dispositif doivent bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur responsable légal. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

La commune de Saint-Perreux souscrit auprès d'une compagnie d'assurances un contrat « responsabilité civile » lié à ses activités couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers.

Dates et candidatures

Les chantiers sont proposés du 17 au 28 avril et du 12 juin au 04 août 2023, pour 10 jeunes maximums à raison d'1 jeune par semaine.

Les dossiers d'inscription sont à retourner à la Mairie au plus tard le 31 mars 2023.

Ils sont également disponibles par téléchargement sur le site internet de la commune : www.saint-perreux.fr

Les chantiers seront réservés en priorité aux jeunes de 17 ans qui ne pourraient plus postuler l'année suivante en raison de leur âge, et qui n'ont pas participé à l'opération en 2022.

☛ En cas d'absence de ce dossier d'inscription signé et complet (pièces à joindre), la candidature ne sera pas prise en compte.